ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question orale n° 1420

Texte de la question

M. Leonce Deprez attire l'attention de M. le ministre de l'amenagement du territoire, de la ville et de l'integration sur l'effet desastreux provoque par la mediatisation des images du littoral du Pas-de-Calais encore marque par les vestiges des blockhaus de la derniere guerre 39-45. Les espaces dunaires de Saint-Gabriel, sur le territoire de la commune de Camiers, ont ete le cadre tragique de l'assassinat de quatre jeunes filles, evenement qui a bouleverse toute la France. Le spectacle desolant d'un enorme blockhaus, stigmate de la derniere guerre mondiale, entoure de barbeles est apparu a la France entiere. Pour effacer les traces de ce drame et pour repondre a la demande de la municipalite de Camiers desireuse de mettre en valeur l'atout de son littoral, constitue par les plages de Sainte-Cecile et de Saint-Gabriel, il lui demande s'il ne serait pas justifie que le Gouvernement affecte un credit exceptionnel a la revalorisation de ces espaces littoraux qui portent encore la marque de la derniere guerre en vue de faire disparaitre ces blockhaus dans un but de securite publique.

Texte de la réponse

M. le president. M. Leonce Deprez a presente une question no 1420.
La parole est a M. Leonce Deprez, pour exposer sa question.
M. Leonce Deprez. Monsieur le ministre de l'amenagement du territoire, de la ville et de l'integration, j'ai attire votre attention sur l'effet desastreux provoque par la mediatisation, a partir d'un drame qui a pris une dimension nationale, des images du littoral du Pas-de-Calais, encore marque par les vestiges des blockhaus de la guerre 1939-1945.
La cote d'Opale sud du Pas-de-Calais est une des parties du territoire national les plus ouvertes au tourisme des quatre saisons et les plus attractives par la qualite de l'environnement des espaces dunaires.
Les espaces dunaires de Saint-Gabriel, sur le territoire de la commune de Camiers, ont ete le cadre tragique de l'assassinat de quatre jeunes filles, evenement qui a bouleverse toute la France. Le spectacle desolant d'un enorme blockhaus, stigmate de la derniere guerre mondiale, entoure de barbeles, est apparu a la France entiere. Pour effacer les traces de ce drame et pour repondre a la demande de la municipalite de Camiers desireuse de mettre en valeur l'atout de son littoral, constitue par les plages de Sainte-Cecile et de Saint-Gabriel, ne serait-il pas justifie que le Gouvernement affecte un credit exceptionnel a la revalorisation de ces espaces littoraux qui portent encore la marque de la derniere guerre ?
Les populations d'Etaples, du Portel, d'Outreau, de Camiers, du Touquet ont ressenti douloureusement le prejudice cause par certains reportages et par certains titres de journaux, lesquels ont ete jusqu'a parler du «naufrage du Pas-de-Calais».
M. le Premier ministre est venu lui-meme exprimer aux familles qui ont vecu cette tragedie l'emotion de la nation a l'office religieux des funerailles a Boulogne, et leur temoigner ainsi de la solidarite nationale.
Monsieur le ministre de l'amenagement du territoire, de la ville et de l'integration, pouvez-vous repondre a l'appel que je vous ai lance, ainsi qu'a M. le Premier ministre, au nom de ces populations, en attribuant des credits exceptionnels a la commune de Camiers pour effacer les traces de ce drame et pour que les plages et les espaces dunaires du Pas-de-Calais retrouvent leur aspect attractif et accueillant pour la jeunesse et les

touristes.
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'amenagement du territoire, de la ville et de l'integration.
M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'amenagement du territoire, de la ville et de l'integration. Monsieur Deprez, l'ampleur du traumatisme qui a secoue la population de votre departement, le Pas-de-Calais, mais aussi la collectivite nationale tout entiere appelle une reponse exceptionnelle a la question que vous posez.
C'est pourquoi, en plein accord avec le Premier ministre, j'ai decide de prelever sur le fonds national d'amenagement et de developpement du territoire, le FNADT, la somme necessaire a la demolition du blockhaus ou, comme vous venez de le rappeler, quatre jeunes filles ont ete assassinees.
Ces credits seront mis sans delai, a la disposition du prefet du Pas-de-Calais a qui j'ai demande de prendre l'attache du magistrat instructeur pour connaitre la date a laquelle cette demolition pourra intervenir sans apporter la moindre gene a l'enquete en cours. Chacun comprendra que nous prenions, avec la justice, cette precaution elementaire.
Puisse la destruction de ce blockhaus contribuer a apaiser la douleur des familles des victimes.
Monsieur Deprez, je ne vous fais pas une reponse plus longue. Je crois avoir ete clair et j'ai bien note l'emotion avec laquelle vous avez questionne le Gouvernement.
M. le president. La parole est a M. Leonce Deprez.
M. Leonce Deprez. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je pense que la population du Pas-de-Calais sera tres sensible a votre declaration.

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1420
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration
Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1843
Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1957
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997